-COMMUNE D'ORSAY-

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2007

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents: Madame Marie-Hélène Aubry, maire, présidente, Monsieur Alain Holler, Madame Anne Roche, Monsieur Jean Montel, Madame Béatrice Donger-Desvaux, Messieurs Roger Ohlmann, Guy Aumettre, Mesdames Dominique Denis, Marie Lauriat, adjoints - Monsieur Jean Briand, Mesdames Claudine Chicheportiche, Edith Rouchès, Monsieur Paul Tremsal, Madame Jacqueline Bioulac, conseillers municipaux délégués - Mesdames Simone Parvez, Odile Saint-Raymond, Rosalina Da Silva Pinto, Monsieur Jaime Manueco, Mesdames Béatrice Covas, Jocelyne Atinault, Agnès Foucher, Annie Gutnic, Messieurs Jean-François Dormont, Jean Darvenne, Madame Catherine Gimat.

Absents excusés représentés :

délibération:

Monsieur Hervé Charlin pouvoir à Madame Dominique Denis Monsieur Jean-Marie Sifre pouvoir à Monsieur Jean Montel Monsieur Charles Zadje pouvoir à Monsieur Jaime Manueco Monsieur David Bourgoin pouvoir à Madame Jocelyne Atinault Monsieur Antoine Di Mascio pouvoir à Madame Marie-Hélène Aubry Madame Marie-Claude Gargallo pouvoir à Monsieur Roger Ohlmann Madame Marie- Françoise Parcollet pouvoir à Monsieur Jean-François Dormont Monsieur Vincent Pilato pouvoir à Madame Annie Gutnic

Monsieur Jean Briand est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal de voter sur l'urgence pour une

Intercommunalité – Communauté d'agglomération du plateau de Saclay -Autorisation donnée au maire de signer un avenant n° 1 aux conventions de mise à disposition des locaux des bibliothèques de Mondétour et du Guichet

Le conseil municipal vote sur l'urgence, par 26 voix pour, 5 contre (Mesdames Parcollet, Gutnic, Gimat, Messieurs Pilato et Dormont), 2 abstentions (Madame Foucher et Monsieur Darvenne):

* * * * * * * *

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2007

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2007 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, madame le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

- Adoption d'un marché relatif à l'aménagement d'aires de jeux sur la commune d'Orsay
- **Convention** de mise à disposition à titre gratuit d'un bureau et de matériels situés au Centre André Malraux, au profit de l'association «Accueil des Villes Françaises»
- Convention de mise à disposition du terrain dit « La croix de Bures » à titre gratuit, au profit de l'association « Les herbes sauvages »
- Don fait à la commune d'Orsay par l'artiste Xiao Jun LIU d'une peinture intitulée « Mairie d'Orsay »
- Adoption d'un marché relatif à la réalisation d'un balcon technique dans la régie spectacle de la salle Jacques Tati, lot n°1 « charpente métal lique »
- Adoption d'un marché relatif à la réalisation d'un balcon technique dans la régie spectacle de la salle Jacques Tati, lot nº2 « maconnerie »
- Adoption d'un marché relatif à la réalisation d'un balcon technique dans la régie spectacle de la salle Jacques Tati, lot n3 « électricité »
- Adoption d'un marché relatif aux travaux d'aménagement de l'escalier du bâtiment de l'accueil jeunes
- Convention avec la compagnie Clair de lune pour la représentation d'un spectacle intitulé
 « La nuit c'est chouette », pour les enfants de la crèche le Petit Prince
- Adoption d'un marché relatif à la fourniture et la pose de portes coulissantes pour l'accès à la mairie annexe de Mondétour
- Signature d'un contrat de garantie dommages ouvrage relatif aux travaux de création d'une salle de danse et d'un foyer d'accueil du public dans la salle de spectacle Jacques Tati, avec la société AXA ASSURANCE
- Action en justice Référé « mesures utiles »
- **Adoption** d'un marché relatif à l'aménagement de la 2^{ème} partie de la Maison des Muses, lot n°1 « plâtrerie »
- Adoption d'un marché relatif à l'aménagement de la 2^{ème} partie de la Maison des Muses, lot nº2 « menuiserie - bois »
- **Adoption** d'un marché relatif à l'aménagement de la 2^{ème} partie de la Maison des Muses, lot n³ « plomberie ventilation »
- Adoption d'un marché relatif à l'aménagement de la 2^{ème} partie de la Maison des Muses, lot n⁹4 « électricité courants forts / courants fai bles »
- **Adoption** d'un marché relatif aux travaux de mise en œuvre d'un revêtement en asphalte sur les circulations accessibles au public llot des Cours
- **Avenant** n°1 à la décision n°07-73 portant création d'une de uxième sous-régie de recettes auprès du service Jeunesse
- **Avenant** n^o4 au contrat de maintenance et d'assistance à l' utilisation de progiciels
- Convention de formation passée avec la société ADAPSA
- Convention de formation passée avec la société FINANCE ACTIVE
- Convention avec la compagnie Clair de lune pour la représentation d'un spectacle intitulé
 « La nuit c'est chouette », pour les enfants de la crèche familiale d'Orsay
- Adoption d'un avenant au marché relatif à la vérification des installations de gaz et d'électricité des bâtiments communaux de la commune d'Orsay
- Convention de mise à disposition de la surface artificielle d'escalade du lycée Blaise Pascal à Orsay au profit du centre d'initiation sportive de la commune d'Orsay
- Annulation du marché relatif à la réfection de la couverture de la cantine scolaire de l'école maternelle Maillecourt
- **Adoption** d'un marché relatif aux travaux de reprise d'une vingtaine de concessions au cimetière communal
- Protocole de sécurité relatif au déchargement de déchets ménagers sur le site du syndicat mixte des ordures ménagères de la vallée de Chevreuse (SIOM)

- Avenant n°l à la convention de mise à disposition d'instal lations sportives (Boulodrome -88 rue de Paris à Orsay) à titre gratuit au profit de l'association «La pétanque d'Orsay»
- Adoption d'un marché relatif à l'installation de boucles magnétiques pour les personnes malentendantes, dans les salles DEMY et BECKER du cinéma Jacques Tati
- Action en justice Référé « mesures utiles » modification de la décision nº07-108
- Adoption d'un marché afférent au transport occasionnel de personnes pour le compte de la commune d'Orsay
- **Avenant** relatif à la prise d'option d'un index sur un emprunt arrivant à échéance de sa première phase d'amortissement
- Contrat avec la compagnie Minuit 01 pour la représentation d'un spectacle dans le cadre de la Fête de la science 2007
- **Don** fait à la ville portugaise de Villa Nova de Paiva par la commune d'Orsay d'une aquarelle réalisée par Henri SAURIAT, intitulée « Visages de ma ville »
- **Création** d'un nouveau bordereau de prix relatif au marché d'entretien des pelouses, des plantations des terrains de sport, de l'arrosage automatique et du fleurissement
- Création d'un nouveau bordereau de prix relatif au marché de travaux de plantation suite à la campagne d'abattage sanitaire réalisée dans les parcs et espaces publics de la commune d'Orsay
- Convention de mise à disposition de locaux et matériel au profit de la communauté d'agglomération du plateau de Saclay (CAPS)
- **Deuxième sous-régie** de recettes auprès du service jeunesse Nomination d'un mandataire suppléant
- Avenant n°1 à la décision n°97-19 portant création d'une r égie de recettes auprès du service des sports
- Contrat avec le Théâtre à Sornettes pour quatre représentations de son spectacle intitulé
 « La folle nuit du Père Noël » pour les écoles de la commune d'Orsav
- Convention de formation avec le centre de formation d'apprentis AFORPROBA
- Convention de formation avec l'association des cours professionnels de pharmacie de l'académie de Versailles
- Convention de formation passée avec l'association PHYMENTIN, représentée par son département de formation continue : le COPES
- Adoption d'un marché relatif à la fourniture de papiers et enveloppes à en-tête, cartes de visites, cartes de compliments

* * * * * * * *

2007-121 - MOTION

Le conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mesdames Parcollet, Foucher, Gutnic, Gimat, Messieurs Pilato, Dormont et Darvenne) :

- **Demande** au conseil général de l'Essonne de rénover dans les meilleurs délais la rue de Chartres et la rue de Paris à Orsay, eu égard à leur état actuel.
- **Demande** au conseil général de l'Essonne le calendrier et le montant des travaux effectués à la remise en état de la rue de Chartres et de la rue de Paris.
- Rappelle que ces travaux sont urgents et impératifs pour la sécurité des habitants d'Orsay.

2007-122 - INTERCOMMUNALITE - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT — COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY

Le conseil municipal, par 26 voix pour, 5 élus ne participant pas au vote (Mesdames Parcollet, Gutnic, Gimat, Messieurs Pilato et Dormont), 2 abstentions (Madame Foucher, Monsieur Darvenne):

- **Emet** un avis défavorable sur le programme local de l'habitat de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay.

2007-123 - RAPPORT ANNUEL 2006 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIERE DE L'ORME A MOINEAUX DES ULIS (SICOMU)

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité et du compte administratif du syndicat intercommunal du cimetière de l'orme à moineaux des Ulis pour l'année 2006.

2007-124 - RAPPORT ANNUEL 2006 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENFANCE INADAPTEE (SIEI)

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité du syndicat intercommunal pour l'enfance inadaptée pour l'année 2006.

2007-125 - RAPPORT ANNUEL 2006 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EQUIPEMENT DES COMMUNES DE LA VALLEE DE L'YVETTE ET DE LA BIEVRE (SIEVYB)

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour l'équipement des communes de la vallée de l'Yvette et de la Bièvre pour l'année 2006 (SIEVYB).

2007-126 - FINANCES - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - COMPLEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter une subvention de 6 500 € au profit de l'Amicale Scolaire d'Orsay,
- **Dit** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2007 de la commune au compte 6574.

2007-127 - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2007- VILLE

Le conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (Mesdames Parcollet, Foucher, Gutnic, Gimat, Messieurs Pilato, Dormont et Darvenne) :

- Approuve la décision modificative n°1 du budget ville 2007.

2007-128 - FINANCES - AJUSTEMENT DE L'ETAT DES IMMOBILISATIONS : MATERIEL D'INCENDIE

Le conseil municipal, à l'unanimité :

I - SORTIES D'ACTIFS :

- Constate que les sorties d'actif concernant le compte 21568 « Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile » s'élèvent à 32 579,75 €.
- Constate l'ajustement du compte 281568 « Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile » pour un montant de 32 579.75 €.

✓ Opérations d'ordre non budgétaires correspondantes :

Crédit 32 579,75 € : 21568 « Autre matériel et outllage d'incendie et de défense civile »

Débit 32 579,75 € : 281568 « Autre matériel et oufillage d'incendie et de défense civile ».

- **Autorise** le Comptable à procéder aux écritures de régularisation.

II - REIMPUTATIONS :

 Constate que 25 886,46 € doivent être réimputés du compte 21568 « Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile » vers le compte 2315 « Installations, matériel et outillage technique ».

✓ Opérations d'ordre non budgétaires correspondantes :

Crédit 25 886,46 € : 21568 « Autre matériel et outillage d'incendie et de défense

civile »

Débit 25 886,46 € : 2315 « Installations, matériel et outillage technique ».

- Autorise le comptable à procéder aux écritures de régularisation.

III - SOLDE DU COMPTE D'IMMOBILISATION

 Constate que l'état du matériel d'incendie figurant à l'actif communal au 31 décembre 2006 au compte 21568 « Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile » se monte à 43 836,47 €.

IV - REGULARISATION DU SOLDE DU COMPTE D'AMORTISSEMENT

 Autorise une reprise d'amortissements en 2007 de 16 939,41 € afin de faire correspondre le solde du compte d'amortissement 281568 « Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile » avec le compte d'immobilisation correspondant.

✓ Opérations budgétaires correspondantes :

RF 16 939,41€: 7811 « Reprise sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » chapitre 042.

DI 16 939,41 €: 281568 « Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile » chapitre 040.

Les crédits nécessaires à ces régularisations seront inscrits à la décision modificative n°1 du budget 2007.

2007-129 - FINANCES - AJUSTEMENT DE L'ETAT DES IMMOBILISATIONS : MATERIEL ROULANT ET DE TRANSPORT

Le conseil municipal, à l'unanimité :

I - REIMPUTATIONS:

- Constate que 389 833,66 € doivent être réimputés du compte :
- 2182 « Matériel de transport » pour 277 952,10 €
- 21578 « Autre matériel et outillage technique » pour 111 881,56 € vers le compte 21571 « Matériel roulant ».
- Constate que, corrélativement, 101 202,00 € doivent être réimputés du compte
- 28182 « Matériel de transport » pour 78 332,00 €
- 281578 « Autre matériel et outillage technique »pour 22 870,00 € vers le compte 281571.
- Constate que 2 852,42 € doivent être réimputés du compte 21578 « Autre matériel et outillage technique » vers le compte 2182 « Matériel de transport ».
- Constate que, corrélativement, 1 425,00 € doivent être réimputés du compte 281578 vers le compte 28182.

✓ Opérations d'ordre non budgétaires correspondantes :

Crédit 277 952,10 €: 2182 « Matériel de transport »

Crédit 111 881,56 € : 21578 « Autre matériel et outillage technique »

Débit 389 833,66 € : 21571 « Matériel roulant »

Débit 78 332,00 € : 28182 « Matériel de transport »

Débit 22 870,00 € : 281578 « Autre matériel et outillage technique »

Crédit 101 202,00 € : 281571 « Matériel roulant »

- Autorise le comptable à procéder aux écritures de régularisation.

II - SOLDE DU COMPTE D'IMMOBILISATION

- Constate que l'état du matériel roulant figurant à l'actif communal, au compte 21571 « Matériel roulant » se monte à 469 917,49 €.
- Constate que l'état du matériel de transport figurant à l'actif communal, au compte 2182 « Matériel de transport » se monte à 337 302,91 €.

III - REGULARISATION DU SOLDE DU COMPTE D'AMORTISSEMENT

- Autorise un complément d'amortissements en 2007 de 13 412,00 € afin de faire correspondre le solde du compte d'amortissement 281571 « Matériel roulant » avec le compte d'immobilisation 21571 « Matériel roulant ».
- Autorise une reprise d'amortissement en 2007 de 28 721,30 € afin de faire correspondre le solde du compte d'amortissement 28182 « Matériel de transport » avec le compte d'immobilisation 28182 « Matériel de transport ».

✓ Opérations budgétaires correspondantes :

DF 13 412,00 € : 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations

incorporelles et corporelles » au chapitre 042

RI 13 412,00 € : 281571 « Matériel roulant » au chapitre 040

RF 28 712,30 €: 7811 « Reprise sur amortissements des immobilisations

incorporelles et corporelles » au chapitre 042

DI 28 712,30 € : 28182 « Matériel de transport » au chapitre 040

Les crédits nécessaires à ces régularisations seront inscrits à la décision modificative n°1 du budget 2007.

2007-130 - FINANCES - AJUSTEMENT DE L'ETAT DES IMMOBILISATIONS : MATERIEL DE VOIRIE

Le conseil municipal, à l'unanimité :

I-REIMPUTATIONS A FAIRE:

- Constate que 363 117,34 € doivent être réimputés du compte 21578 « Autre matériel et outillage de voirie » vers le compte 2152 « Installations de voirie ».
- Constate que, corrélativement, 205 080,00 € doivent être réimputés du compte 281578 vers le compte 28152.

✓ Opérations d'ordre non budgétaires correspondantes :

Crédit 363 117,34 € : 21578 « Autre matériel et outillage de voirie »

Débit 363 117,34 € : 2152 « Installations de voirie »

Débit 205 080,00 € : 281578 « Autre matériel et outillage de voirie »

Crédit 205 080,00 €: 28152 « Installations de voirie »

- Autorise le comptable à procéder aux écritures de régularisation.

II - SOLDE DU COMPTE D'IMMOBILISATION

- Constate que l'état des autre matériel et outillage de voirie figurant à l'actif communal, au compte 21578 « Autre matériel et outillage de voirie » se monte à 173 676,29 €.

III - REGULARISATION DU SOLDE DU COMPTE D'AMORTISSEMENT

- Autorise une reprise d'amortissements en 2007 de 14 980,29 € afin de faire correspondre le solde du compte d'amortissement 281578 « Autre matériel et outillage de voirie » avec le compte d'immobilisation correspondant.

✓ Opérations budgétaires correspondantes :

RF 14 980,29 € : 7811 « Reprise sur amortissements des immobilisations

incorporelles et corporelles » au chapitre 042

DI 14 980,29 € : 281578 « Matériel de voirie » au chapitre 040

Les crédits nécessaires à ces régularisations sont inscrits à la décision modificative n°1 du budget 2007.

2007-131 - FINANCES - DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'ajuster les durées d'amortissement des immobilisations tel qu'il suit :

IMPUTATION	LIBELLE	DUREE D'AMORTISSEMENT			
202	FRAIS D' ETUDES URBANISME	5 ans			
2031	FRAIS D' ETUDES	5 ans			
205	LOGICIELS	2 ans			
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	0			
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	10 ans			
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE 10 ans				
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	10 ans			
2161	OEUVRES ET OBJETS D'ART	0			
21568	MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE	10 ans			
21571	MATERIEL ROULANT	12 ans			
21578	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	10 ans			
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	6 ans			
2183	MATERIEL INFORMATIQUE	3 ans			
2183	MATERIEL DE BUREAU	5 ans			
2184	MOBILIER	10 ans			
2188	AUTRE MATERIEL	3 à 5 ans			
2313 2315	IMMEUBLES PRODUCTIFS DE REVENUS ET TRAVAUX	0			
	MATERIEL DE MOINS DE 150,00 EUROS	1 an			

2007-132 - PERSONNEL COMMUNAL - DEMANDE D'AFFILIATION VOLONTAIRE AUPRES DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable à la demande d'affiliation volontaire présentée par le syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs de sports de Bobigny et la Courneuve.

2007-133 - PERSONNEL COMMUNAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mesdames Parcollet, Foucher, Gutnic, Gimat, Messieurs Pilato, Dormont et Darvenne):

- **Approuve** la mise à jour des tableaux des effectifs des agents titulaires et non titulaires, qui tient compte des modifications liées à :
 - 4 nominations stagiaires
 - 9 recrutements sur postes budgétés
 - 3 transformations de postes
- Dit que les dépenses correspondant à ces modifications figurent au budget principal.

CADRE D'EMPLOI ANTERIEUR	NOUVEAU CADRE D'EMPLOI	SERVICES CONCERNES		
Nominations stagiaires				
1 agent social 2 ^{ème} classe non titulaire Poste pourvu	1 agent social 2 ^{ème} classe stagiaire Poste pourvu	Petite enfance		
1 adjoint d'animation qualifié non titulaire Poste pourvu	1 adjoint d'animation qualifié stagiaire Poste pourvu	Centres de loisirs		
1 adjoint technique 2 ^{ème} classe non titulaire. Poste pourvu	1 adjoint technique 2 ^{ème} classe stagiaire Poste pourvu	Techniques		
1 adjoint technique 2 ^{ème} classe non titulaire. Poste pourvu	1 adjoint technique 2 ^{ème} classe titulaire	Restauration scolaire		
Recrutements sur postes budgétés				
1 attaché non titulaire. Poste non pourvu	1 attaché non titulaire. Poste pourvu	Ressources humaines		
1 animateur non titulaire. Poste non pourvu	1 animateur non titulaire. Poste pourvu	Jeunesse		
4 auxiliaires de puériculture titulaires Postes non pourvus	3 auxiliaires de puériculture 1 ^{ère} classe non titulaires. Postes pourvus	Petite enfance		
	1 auxiliaire de puériculture 1ère classe titulaire. Poste pourvu			
1 adjoint administratif 2 ^{ème} classe titulaire Poste non pourvu	1 adjoint administratif 2 ^{ème} classe non titulaire. Temps non complet, soit 50 %.	Accueil		
1 ATSEM 1 ^{ère} classe titulaire Poste non pourvu	1 ATSEM 1 ^{ère} classe titulaire. Poste pourvu	Scolaire		
1 rééducateur de classe normale titulaire Poste non pourvu	1 rééducateur de classe normale titulaire. Poste pourvu	Petite enfance		
Transformations de postes	•			
1 agent social 2 ^{ème} classe titulaire Poste pourvu	1 auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe. Poste pourvu. Réussite concours	Petite enfance		
1 auxiliaire de puériculture principale 2 ^{ème} classe titulaire. Poste non pourvu	1 auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe Poste pourvu	Petite enfance		
1 rédacteur principal titulaire. Poste pourvu	1 rédacteur-chef titulaire. Poste pourvu. Réussite examen professionnel.	Fêtes		

2007-134 - SERVICES TECHNIQUES - SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE

- Autorise le maire à signer le protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique et toute convention d'application qui sera conclue entre les parties pour chaque opération de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables réalisée dans le cadre du présent protocole.
- **Dit** que les recettes provenant de la participation d'Edf seront imputées au chapitre 13 du budget de la commune.

2007-135 - MARCHES PUBLICS - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT N° AU MARCHE N°18/2004 (lot n°4) RELATIF A LA POLICE D'ASSURANCE « RISQUES STATUTAIRES » DES AGENTS COMMUNAUX TITULAIRES

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'avenant n^o1 au marché d'assurance « ris ques statutaires » des agents communaux.
- Autorise le maire à signer cet avenant.

2007-136 - MARCHES PUBLICS - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT N°3 A LA CONVENTION RELATIVE AUX FRAIS D'EX PLOITATION ET DE GESTION DU PARC DUBREUIL

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet d'avenant n³ à la convention relative au x frais d'exploitation et de gestion du parc Dubreuil passée entre la commune d'Orsay, la Société VINCI Park Gestion et le syndic en exercice de la copropriété de la résidence de l'Esplanade.
- Autorise le maire à signer cet avenant.

2007-137 – URBANISME - CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AO 322 SITUEE CHEMIN DE LA CYPRENNE

Le conseil municipal, par 32 voix pour, 1 abstention (Madame Gimat) :

- **Décide** la cession d'une emprise d'environ 400 m² détachée de la parcelle AO 322 au profit de Monsieur MICHEL et Mademoiselle PELZER au prix de 40 euros le m².
- Autorise le maire à signer tout acte relatif à la cession de cette emprise dont le montant sera établi en fonction de la contenance exacte calculée lors de l'établissement du document d'arpentage.
- Précise que la recette est inscrite au budget 2007.

2007-138 – URBANISME - CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AO 322 SITUEE CHEMIN DE LA CYPRENNE

Le conseil municipal, par 32 voix pour, 1 abstention (Madame Gimat):

- **Décide** la cession d'une emprise d'environ 150 m² détachée de la parcelle AO 322 au profit de Monsieur et Madame YEAN au prix de 40 euros le m².
- Autorise le maire à signer tout acte relatif à la cession de cette emprise dont le montant sera établi en fonction de la contenance exacte calculée lors de l'établissement du document d'arpentage.
- Précise que la recette est inscrite au budget 2007.

2007-139 – URBANISME - INSTAURATION D'UNE DECLARATION PREALABLE A LA REALISATION D'UNE CLOTURE, VALABLE POUR TOUT LE TERRITOIRE COMMUNAL

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'instituer une déclaration préalable à la réalisation d'une clôture valable pour tout le territoire communal.

2007-140 – URBANISME - INSTAURATION D'UN PERMIS DE DEMOLIR VALABLE SUR TOUT LE TERRITOIRE COMMUNAL

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'instituer un permis de démolir valable sur la totalité de son territoire.

2007-141 – URBANISME - REFUS D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES D'URBANISME POUR LA CONSTRUCTION 9 RUE DU RUISSEAU

Le conseil municipal, à l'unanimité :

 Refuse l'admission en non-valeur des taxes d'urbanisme relatives au permis de construire accordé le 22 mars 1990 à la SCI Le Ruisseau St-Laurent, pour la construction du 9 rue du Ruisseau.

2007-142 - RESTAURATION MUNICIPALE - FIXATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION MUNICIPALE POUR LE CORPS ENSEIGNANT

Le conseil municipal, à l'unanimité :

 Approuve l'application de la grille tarifaire des repas de la restauration administrative, aux personnels du corps enseignant de l'éducation nationale, conformément au tableau cidessous :

TARIFS DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

REPAS RESTAURATION PERSONNEL ENSEIGNANT

(Régie de recettes scolaires et périscolaires)

INDICES BRUTS	PRIX DU REPAS A COMPTER DU
	01/10/2007
IB< 300	3.38 euros
300 ≤ IB < 370	4.08 euros
370 ≤ IB < 440	4.54 euros
440 ≤ IB < 510	4.58 euros
510 ≤ IB < 580	5.05 euros
580 ≤ IB < 650	5.24 euros
650 ≤ IB < 720	5.51 euros
720 ≤ IB	5.81 euros
Prix du vin	1.00 euros
Prix du cidre	0.60 euros
Prix du jus d'orange	0.60 euros

- Dit que ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} octobre 2007.

2007-143 - PERISCOLAIRE - CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR - CHARTE DE FONCTIONNEMENT

Le conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mesdames Parcollet, Foucher, Gutnic, Gimat, Messieurs Pilato, Dormont et Darvenne):

- **Adopte** les termes de la charte de fonctionnement du conseil municipal junior.

2007-144 - PERISCOLAIRE - PROJETS DES CENTRES DE LOISIRS MATERNELS

- Adopte les termes du projet éducatif commun aux trois centres de loisirs maternels et des projets pédagogiques propres à chacun d'eux (Maillecourt, Centre et Mondétour).
- Dit que ces projets éducatif et pédagogiques sont applicables pour l'année 2007/2008.
- Autorise le maire à les signer.

2007-145 – PERISCOLAIRE - FONCTIONNEMENT ET TARIFICATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ELEMENTAIRES

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet pédagogique du centre de loisirs élémentaires de Mondétour et autorise le maire à le signer.
- Fixe comme suit, les tarifs de l'accueil de loisirs élémentaires :

TARIFS EN EUROS: ACCUEIL DE LOISIRS ELEMENTAIRE

QUOTIENT FAMILIAL	SÉRIE	RESTAURANTS SCOLAIRES	Demi- journée	Journée sans repas	Journée avec repas	
		TARIF en €	TARIF en €	TARIF en €	TARIF en €	
QF < 238	Α	1,06	1,72	3,43	4,49	
238 ≤ QF < 298	В	1,32	2,15	4,29	5,61	
298 ≤ QF < 357	С	1,62	2,66	5,32	6,94	
357 ≤ QF < 416	D	2,08	3,30	6,60	8,68	
416 ≤ QF < 476	E	2,43	3,95	7,89	10,32	
476 ≤ QF < 535	F	2,80	4,59	9,18	11,98	
535 ≤ QF < 594	G	3,16	5,23	10,47	13,63	
594 ≤ QF < 664	Н	3,51	5,87	11,76	15,27	
664 ≤ QF < 794	I	3,91	6,53	13,04	16,95	
794 ≤ QF < 976	J	4,30	7,17	14,33	18,63	
976 ≤ QF< 1 157	К	4,68	7,81	15,63	20,31	
1 157 ≤ QF < 1 338	L	5,09	8,53	17,07	22,16	
1 338 ≤ QF < 1 520	М	5,17	9,26	18,52	23,69	
1 520 ≤ QF < 1 701	N	5,25	9,99	19,97	25,22	
1 701 ≤ QF < 1 883	0	5,53	10,79	21,58	27,11	
1 883 ≤ QF < 2 075	Р	5,72	12,35	24,70	30,42	
2 075 ≤ QF < 2 288	Q	5,85	13,96	27,91	33,76	
2 288 < QF	R	5,98	15,57	31,14	37,12	

2007-146 - JEUNESSE - PROJET EDUCATIF DU SERVICE JEUNESSE

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte les termes du projet éducatif du service jeunesse.
- Dit que ce projet éducatif est applicable pour l'année 2007/2008.
- Autorise le maire à le signer.

2007-147 - JEUNESSE - MERCREDIS DECOUVERTES - PROJET PEDAGOGIQUE ET REGLEMENT INTERIEUR

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte les termes du projet pédagogique et du règlement intérieur des « mercredis découvertes ».

2007-148 - JEUNESSE - TARIFICATION DES SOIREES DU SERVICE JEUNESSE

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe le tarif des soirées du service jeunesse à 3 € par participant à compter du 15 octobre 2007.
- Dit que la gratuité pourra être prévue pour certaines soirées.

2007-149 - JEUNESSE - TARIFS DES ATELIERS D'INITIATION

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide l'application du tarif des ateliers d'initiation, en tranche 4 :

Tranches	A-B	C-D	E-F G-H	I-J	K-L	M-N O-P	Q-R	Pas de quotient
Participation financière de la famille	20%	30%	40%	50%	60%	75%	95%	100%
Tranche 1	0,60	1	1,30	1,60	1,90	2,40	3	3,15
Tranche 2	1,70	2,50	3,40	4,20	5,10	6,30	8	8,40
Tranche 3	2,40	3,60	4,80	6	7,20	9	11,40	11,80
Tranche 4	5	7,45	10	12,40	14,90	18,60	23,60	24,80

- Dit que ce tarif sera appliqué à compter du 1^{er} octobre 2007.

2007-150 – JEUNESSE - REGIE DE RECETTES : DEMANDE EN REMISE GRACIEUSE ET DEMANDE EN DECHARGE DE RESPONSABILITE

- **Emet** un avis favorable à la demande de remise gracieuse présentée par Emelyne Rimbault, régisseur titulaire de la régie de recettes du service jeunesse.
- **Emet** un avis favorable à sa demande de décharge de responsabilité dans le préjudice de caisse d'un montant de quatre vingt cinq euro cinquante centimes (85,50 €).
- **Décide** que ce montant sera pris en charge sur le budget de la commune.

 Autorise le maire à effectuer toute démarche auprès de l'administration d'Etat compétente, pour aboutir à la décision de remise gracieuse et de décharge de responsabilité d'Emelyne Rimbault.

2007-151 – JEUNESSE - REGIE D'AVANCES : DEMANDE EN REMISE GRACIEUSE ET DEMANDE EN DECHARGE DE RESPONSABILITE

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable à la demande de remise gracieuse présentée par Valérie Dodeman, régisseur principal de la régie d'avance du service jeunesse.
- **Emet** un avis favorable à sa demande de décharge de responsabilité dans le préjudice de caisse d'un montant mille trois cent quarante neuf euro quatre vingt cinq centimes (1349,85 €).
- Décide que ce montant sera pris en charge sur le budget de la commune.
- Autorise le maire à effectuer toute démarche auprès de l'administration d'Etat compétente, pour aboutir à la décision de remise gracieuse et de décharge de responsabilité de Valérie Dodeman.

2007-152 - SPORT - ORGANISATION DU DEUXIEME DUATHLON A ORSAY - PARTICIPATION FINANCIERE DES COUREURS ET DON A L'ASSOCIATION « ZNAGA » D'ORSAY

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer la participation financière des coureurs au duathlon qui aura lieu le 18 novembre 2007, à 5 € (cinq euro) par participant.
- Décide de reverser les sommes collectées à l'association à but humanitaire : « ZNAGA » d'Orsay, domiciliée 1, avenue de l'Epargne à Orsay.
- Dit que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la commune.

2007-153 — CULTURE - DEMANDE DE VERSEMENT DU SOLDE DISPONIBLE SUR LE COMPTE DU SOUTIEN FINANCIER GERE PAR LE CENTRE NATIONAL DE LA CINEMATOGRAPHIE

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Rapporte la délibération n°2007-118 du 25 juin 2007.
- Autorise le maire à demander le versement de l'intégralité des droits acquis sur le compte de soutien financier géré par le CNC et qui s'élèvent à 7 490 €.

2007-154 - GESTION DES SALLES - CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HOTEL DE VILLE ET TARIFICATION

- **Approuve** les termes du contrat de location de la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.
- Dit que le contrat entrera en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2007.
- **Autorise** le maire à signer les contrats de location de la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville à intervenir.

- **Précise** que les tarifs de location votés par délibération n°2006-131 du conseil municipal en date du 25 septembre 2006, restent inchangés.

2007-155 - MOTION - DENOMINATION D'UNE SALLE

Le conseil municipal, par 32 voix pour, 1 abstention (Monsieur Darvenne) :

- **Propose** de dénommer officiellement le local de l'association Appel Détresse situé 75 bis, rue de Paris à Orsay : «Salle Madeleine Gratacap».

2007-156 – INTERCOMMUNALITE - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT N°1 AUX CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DES BIBLIOTHEQUES DE MONDETOUR ET DU GUICHET

Le conseil municipal, par 27 voix pour, 6 élus ne participant pas au vote (Mesdames Parcollet, Foucher, Gutnic, Gimat, Messieurs Pilato et Dormont)

- **Approuve** le projet d'avenant n°l à la convention d'occupation des locaux de la bibliothèque de Mondétour, passée entre la commune d'Orsay et la communauté d'agglomération du plateau de Saclay.
- **Approuve** le projet d'avenant n^q à la convention d'occupation des locaux de la bibliothèque du Guichet, passée entre la commune d'Orsay et la communauté d'agglomération du plateau de Saclay.

- Autorise le maire à les sig	ner.
	La séance est levée à 22h00

Orsay, le

Le maire Marie-Hélène AUBRY